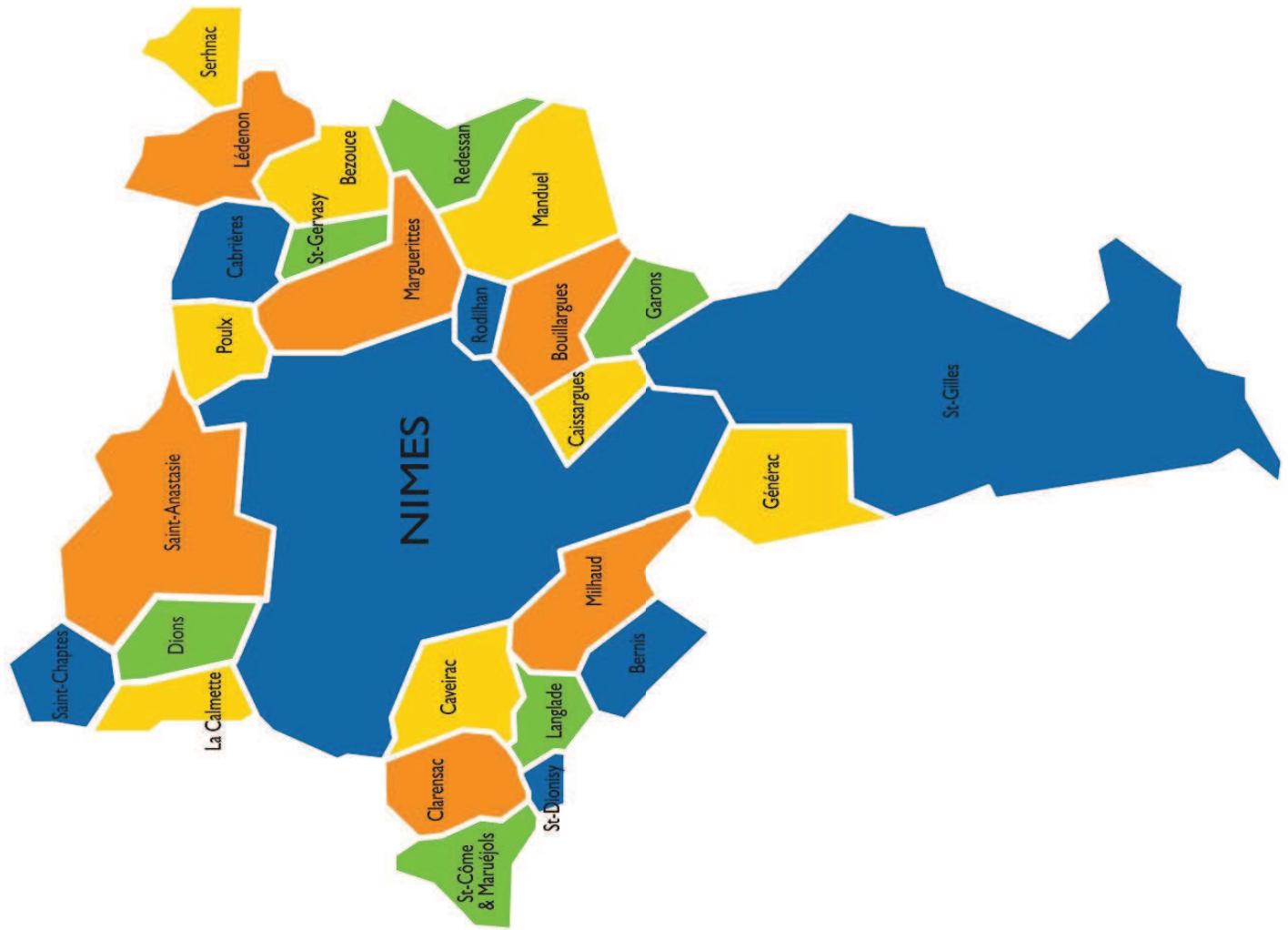




LA COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE : de la contrainte au vecteur de développement territorial

Stratégie territoriale d'anticipation et d'accueil des mesures
compensatoires sur le territoire de Nîmes Métropole

–
24 mai 2016

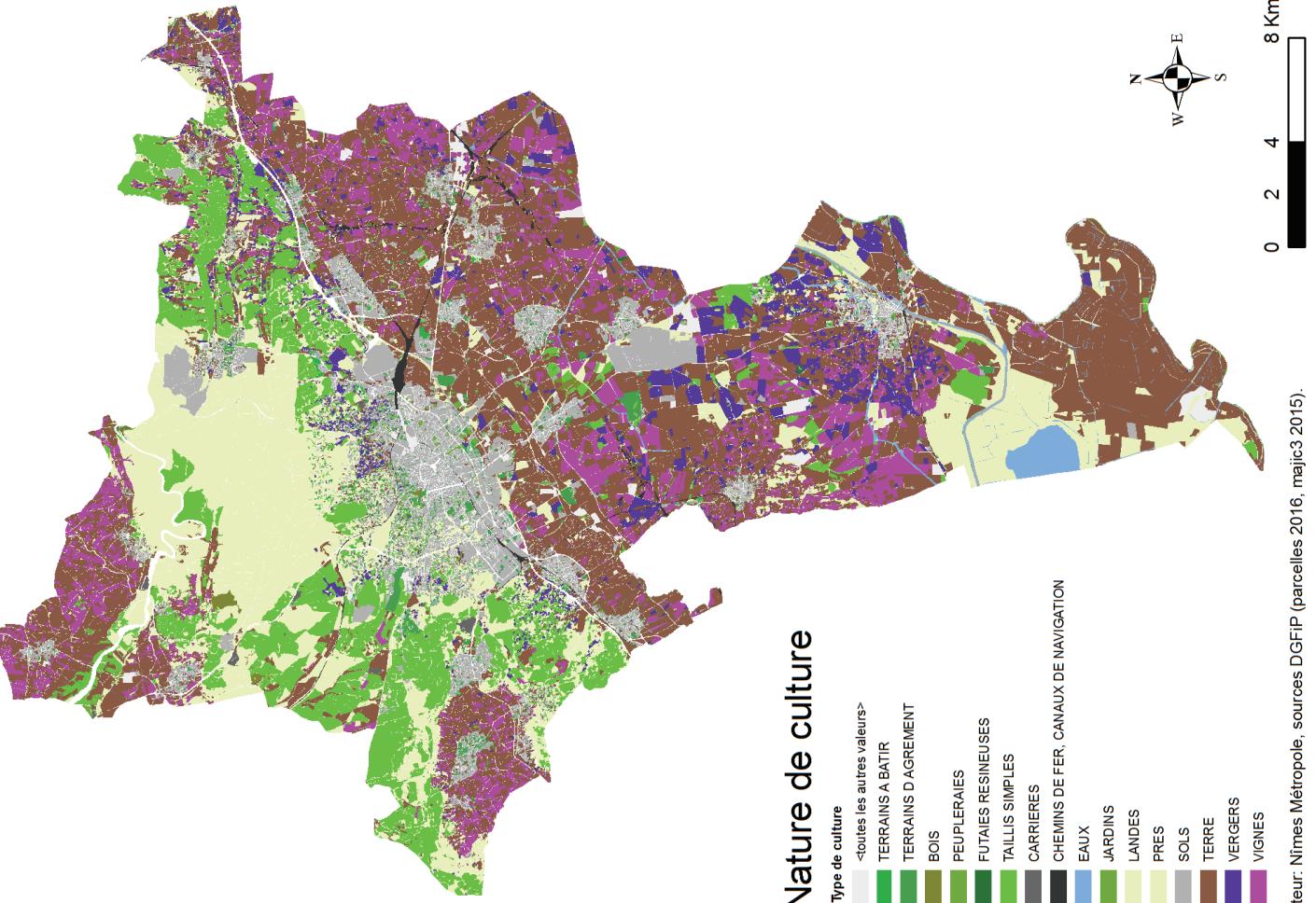


Présentation du territoire

Général :

- 27 communes
- 250 000 hab.





Présentation du territoire

- Général :**
 - 27 communes
 - 250 000 hab.

- Paysage/environnement :**
 - 7 identités paysagères distinctes
 - 8 sites Natura 2000





Présentation du territoire

Général :

- 27 communes
- 250 000 hab.

Paysage/environnement :

- Identités paysagères distinctes
- 8 sites Natura 2000
- PPRI et feux de forêts

Développement urbain sous contraintes:

- Risque inondation
- Risque incendie
- Espèces protégées



CONTEXTE

Plusieurs opérations d'aménagement de Nîmes Métropole concernées par des mesures compensatoires (Actiparcs, Step., etc.)

Qualité des études environnementales très disparates en fonction des projets

Temps long dans la réalisation de certains projets

Mesures compensatoires du contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier (LGV)



OBJECTIFS

Sécuriser les démarches réglementaires pour les aménagements de Nîmes Métropole

Gagner du temps dans la recherche des mesures compensatoires (CNPN) sans recourir à l'achat de terrains

Anticiper les besoins

Identifier les secteurs d'accueil des mesures compensatoires pour éviter le mitage des mesures compensatoires sur le territoire

Donner une valeur socio-économique/ludique aux zones d'accueil des mesures compensatoires



Solutions développées en interne

①

Augmenter la qualité et homogénéiser le rendu des études naturalistes

Passation d'un accord cadre mono attributaire sur 2 à 4 ans piloté par le service développement durable

Missions :

- Pré-diagnostic écologiques.
- Inventaires écologiques.
- Partie naturaliste des études d'impacts.
- Dossier d'incidence Natura 2000.
- Dossier d'autorisation de défrichement.
- Dossier de dérogation pour destruction d'espèces protégées.

②

**Identification d'un interlocuteur unique Nîmes Métropole
auprès du pôle biodiversité de la DREAL et de la DDTM 30**

Suivi de l'ensemble des dossiers par le service développement durable en binôme avec les chefs de projets de chaque opération

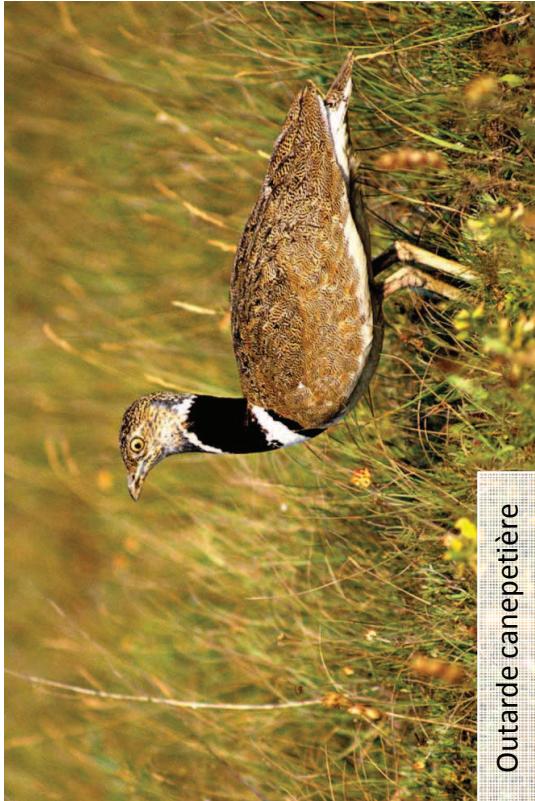
③

**Formation des agents et définition des lignes directrices de Nîmes Métropole sur le
traitement des questions liées à la biodiversité**

Diffuser en continu une information juridique et technique à destination des chefs de projets / directeurs sur l'intégration des problématiques naturalistes

**Solutions développées pour les projets
d'aménagement de Nîmes Métropole comportant
des impacts résiduels sur des espèces protégées**

SOLUTIONS DEVELOPPEES POUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE NIMES METROPOLE COMPORANT DES IMPACTS RESIDUELS SUR DES ESPECES PROTEGEES



SOLUTIONS DEVELOPPEES POUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE NIMES METROPOLE COMPORANT DES IMPACTS RESIDUELS SUR DES ESPECES PROTEGEES

①

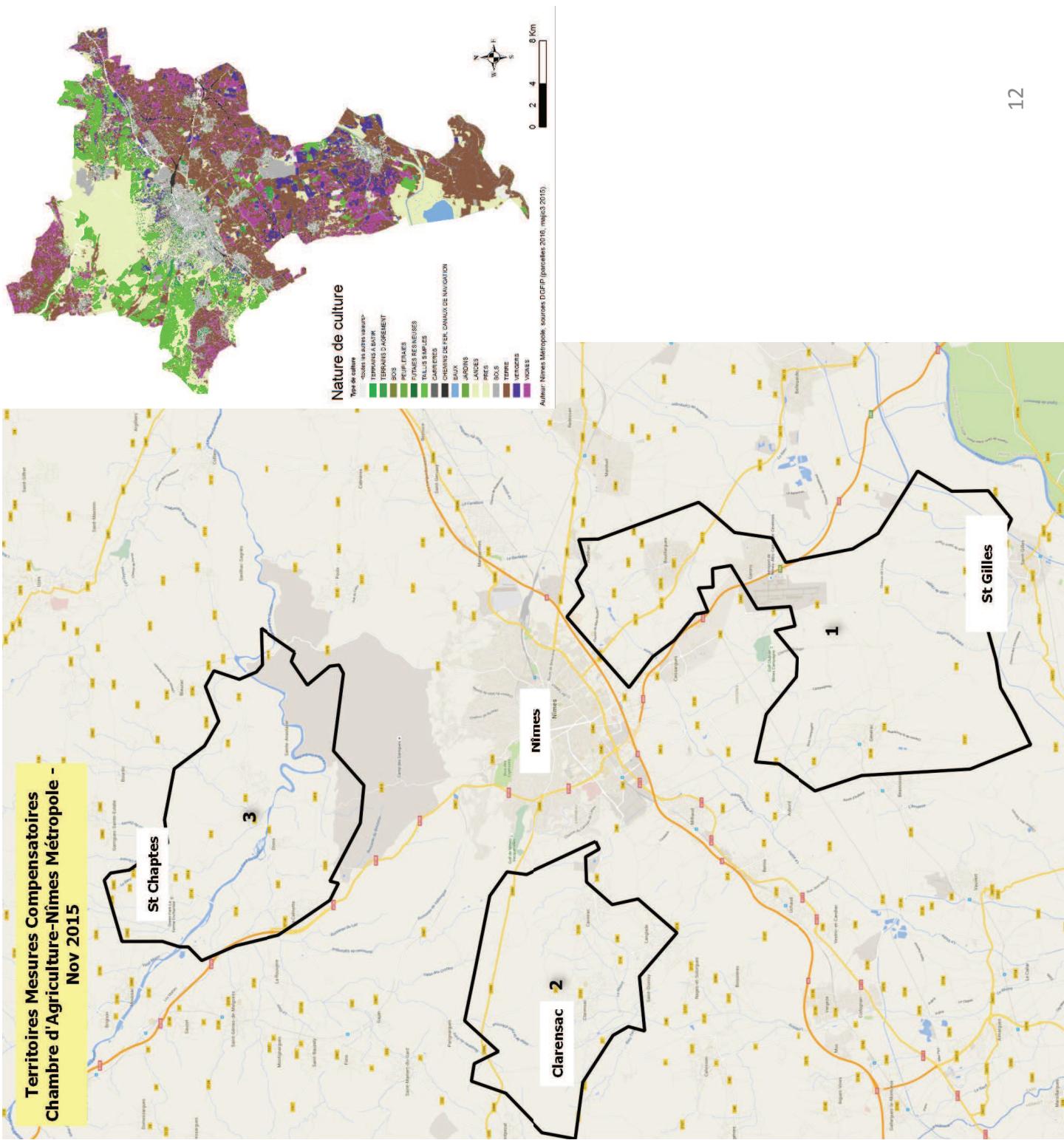
Maintenir un volume de terrains disponibles pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales compensatoires

Passation d'une convention avec la Chambre d'Agriculture du Gard

Phasage du dispositif :

- 1 - Evaluation sommaire des besoins / projets d'aménagements en phase de conception
- 2 - Localisation des secteurs privilégiés d'accueil des mesures compensatoires





SOLUTIONS DEVELOPPEES POUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE NIMES METROPOLE COMPORTANT DES IMPACTS RESIDUELS SUR DES ESPECES PROTEGEES

①

Maintenir un volume de terrains disponibles pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales compensatoires

Passation d'une convention avec la Chambre d'Agriculture du Gard

Phasage du dispositif :

- 1 - Evaluation sommaire des besoins / projets d'aménagements en phase de conception
- 2 - Localisation des secteurs privilégiés d'accueil des mesures compensatoires
- 3 - Envoi de courriers aux exploitants agricoles pour identifier des candidats prêts à engager des MAE compensatoires
 - CCTP sommaires des mesures
 - Indemnités mini/maxi
 - Type d'espèces concernées en fonction des mesures

- 4 - Contact avec les agriculteurs intéressés et analyse cartographique des parcelles
- 5 - Réalisation d'un diagnostic de terrain pour définir l'éligibilité des parcelles
- 6 – Identification du volume d'ha. disponible/mesure/espèce



Mesures	Outarde		Gélinème	
	Ha	UC	Ha	UC
Création de couvert	10,53	22,22	7,12	7,12
Entretien pâturage	24,48	36,05	0	0
Entretien fauche	2,17	2,17	0	0
Réouverture friche	3,66	7,51	0	0
Gestion de friches	0,38	0,58	0	0
Sur-semis	0	0	/	/
Enherbement vigne (1/2 et 2/2)	36,64	11,10	52,27	52,27
Maintien des chaumes	4,01	4,01	/	/
Culture hivernale	0	0	1,95	1,95
Total	81,89	83,63	61,34	61,34

SOLUTIONS DEVELOPPEES POUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE NIMES METROPOLE COMPORTANT DES IMPACTS RESIDUELS SUR DES ESPECES PROTEGEES

①

Maintenir un volume de terrains disponibles pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales compensatoires

Passation d'une convention avec la Chambre d'Agriculture du Gard

Phasage du dispositif :

- 1 - Evaluation sommaire des besoins / projets d'aménagements en phase de conception
- 2 - Localisation des secteurs privilégiés d'accueil des mesures compensatoires
- 3 - Envoi de courriers aux exploitants agricoles pour identifier des candidats prêts à engager des MAE compensatoires
 - CCTP sommaires des mesures
 - Indemnités mini/maxi
 - Type d'espèces concernées en fonction des mesures

- 4 - Contact avec les agriculteurs intéressés et analyse cartographique des parcelles
- 5 - Réalisation d'un diagnostic de terrain pour définir l'éligibilité des parcelles
- 6 - Identification du volume d'ha. disponible/mesure/espèce
- 7 - Signature de lettre d'intention par les agriculteurs



SOLUTIONS DEVELOPPEES POUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE NIMES METROPOLE COMPORANT DES IMPACTS RESIDUELS SUR DES ESPECES PROTEGEES

②

Mettre en œuvre les MAE compensatoires en amont de la phase travaux

Réflexion en cours pour éviter le désengagement des agriculteurs
(temps long des procédures entre la signature des lettres d'intention et l'obtention des autorisations administratives)



**Développement d'une stratégie territoriale
d'anticipation et d'accueil des mesures
compensatoires**

DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE D'ANTICIPATION ET D'ACCUEIL DES MESURES COMPENSATOIRES

Questions posées

Le territoire, ou certaines de ses entités, sont-ils en capacité d'accueillir l'ensemble des mesures compensatoires des futurs projets de développement ?

Existe-t-il une limite temporelle de saturation de l'offre en MAE compensatoires ?

Existe-t-il un seuil à ne pas dépasser pour ne pas déstabiliser l'équilibre économique global du territoire (ex : modification des pratiques agricoles) ?

Quels sont les secteurs préférentiels à développer pour accueillir les mesures compensatoires (effet réserve et corridors, liens avec les projets d'aménagement) ?

La logique des MAE compensatoires est-elle la seule réponse à apporter ?

DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE D'ANTICIPATION ET D'ACCUEIL DES MESURES COMPENSATOIRES

Méthodologie

Etat initial du potentiel d'accueil de MAE compensatoires :

- a) Caractériser la favorabilité des milieux pour 4 espèces cibles
- b) Identifier les « zones tampons » non favorables pour chacune des espèces
- c) Estimer un volume théorique d'hectares pouvant accueillir des mesures compensatoires et une localisation des secteurs les plus favorables



DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE D'ANTICIPATION ET D'ACCUEIL DES MESURES COMPENSATOIRES

Méthodologie

Etat initial du potentiel d'accueil de MAE compensatoires :

- a) Caractériser la favorabilité des milieux pour 4 espèces cibles
- b) Identifier les « zones tampons » non favorables pour chacune des espèces
- c) Estimer un volume théorique d'hectares pouvant accueillir des mesures compensatoires

Evaluation des besoins à court, moyen et long terme en mesures compensatoires :

- a) Zones de développement inscrites au PLU
- b) Projets soumis à étude d'impact

Analyse et confrontation des données

Traduction dans les documents de planification : Projet d'agglomération, SCOT, PLU, PLH, PDU etc.



Merci pour votre attention

Pierre BIEUZEN

Mail : pierre.bieuzen@nimes-metropole.fr

Tel : 04.66.02.54.47